

Anne CASENAVE
M1 UPEPT

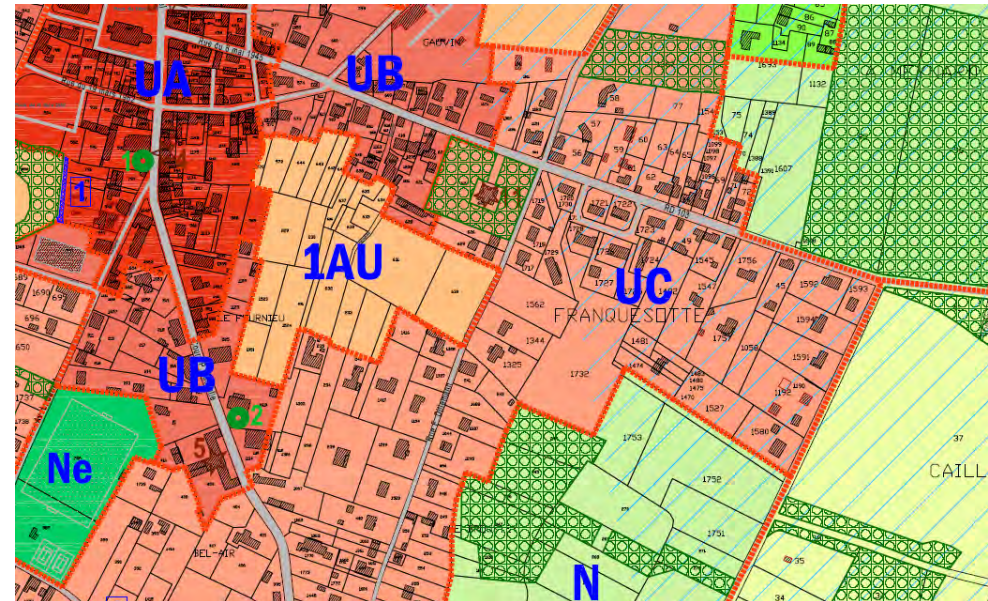
SAINT-VIVIEN-DE-MEDOC, ENTRE CENTRE-BOURG ET ENTREE DE BOURG : UN PROJET AU SERVICE DU CADRE DE VIE DES HABITANTS

29 mars 2018 – Rendu final
Ecologie urbaine

Quels problèmes ? Quels enjeux ? Pour quels objectifs ?

- * Accessibilité piétonne au centre-ville, sécurisation, multiplicité des usages
- * Maintien des prairies en fond de parcelles

→ Offrir une alternative piétonne à la route motorisée, en permettant le maintien de l'espace rural dans le parcours urbain



Quelle stratégie de valorisation du territoire ? Quelle plus-value territoriale ?



- ✓ Maintien d'un espace de nature au cœur même du centre-bourg
- ✓ Pérennisation d'un espace en recul sur le territoire : la prairie
- ✓ Cadre de vie bucolique en centre-bourg, coupé de la circulation automobile
- ✓ Inscription dans une trame verte à l'échelle intercommunale ?

Stratégie à porter par des politiques publiques à l'échelle de l'intercommunalité :

- Accès piéton sécurisé et agréable d'un centre-bourg jusqu'à son entrée
- Protection des espaces non artificialisés des centres-bourgs, face au diktat de la densification



Appui sur quelles ressources environnementales ?

Actuellement sur cet espace : prairies enherbées, entrecoupées de fourrés, de feuillus, etc.

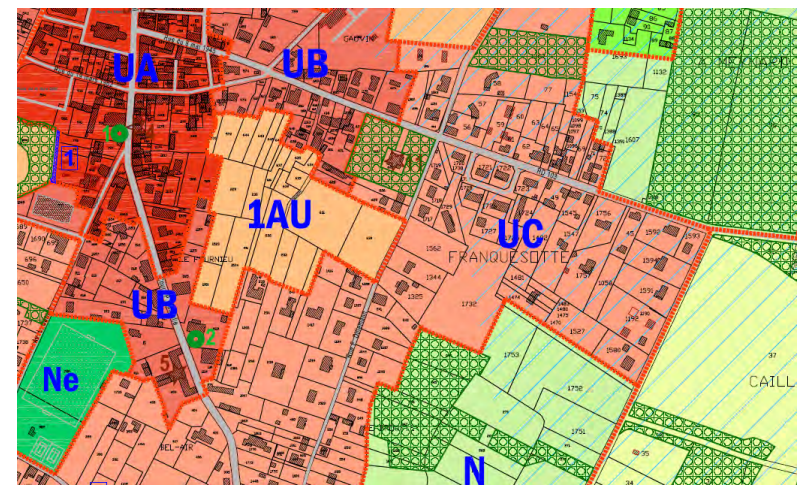
En présence de toutes les strates : herbacée, arbustive et arborée.

Parfois bordées de haies vives, de clôtures poreuses avec les jardins.

Certaines parcelles sont enfrichées. Elles représentent alors une opportunité pour restaurer puis maintenir la qualité et la richesse végétale de ces espaces.

Quels modalités et outils de mise en œuvre ?

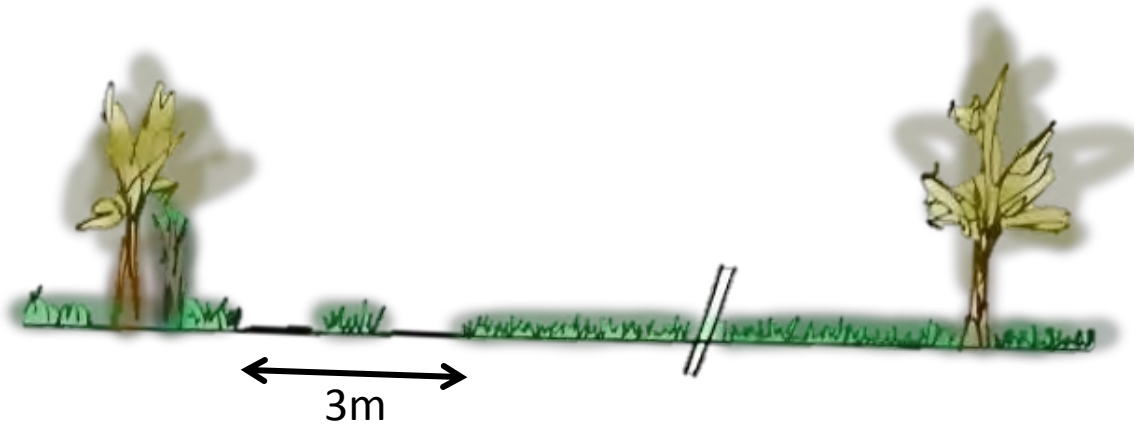
- ✓ Changer le zonage du PLU : ZU ou ZAU → ZN ou ZA
- ✓ S'assurer de l'accès à tout le linéaire : droit de passage ?
- ✓ Mise en œuvre opérationnelle du chemin : adaptabilité à la parcelle



Séquence 1 : la gestion en zone 1AU



OBJECTIF : agir sur la destination urbaine de ces parcelles en leur donnant une fonction agricole



Séquence 2 : la gestion en zone UC



Situation
actuelle

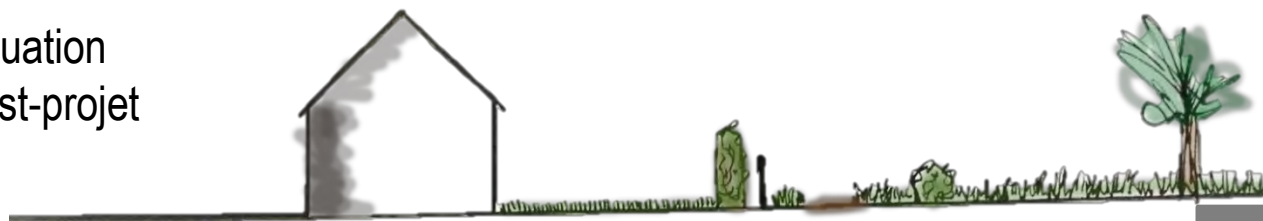


Voie de desserte du
pâté de maisons

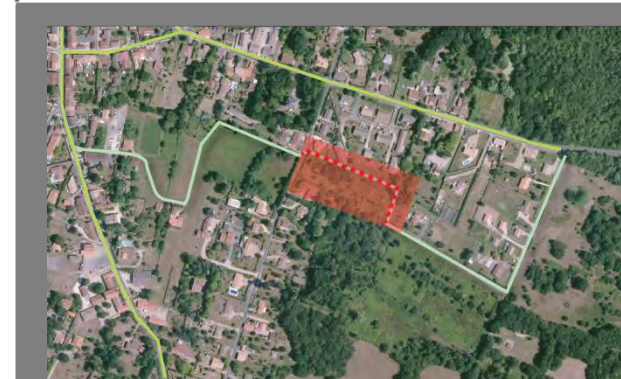
Clôture poreuse
et haie vive

Forêt enfrichée

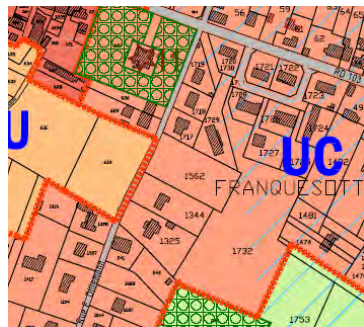
Situation
post-projet



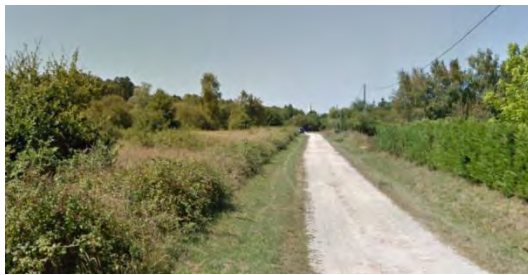
↔
1,5m



- ✓ Création d'un chemin de terre de largeur moindre que l'impasse Gauvin
- ✓ Désenfrichement du boisement ?



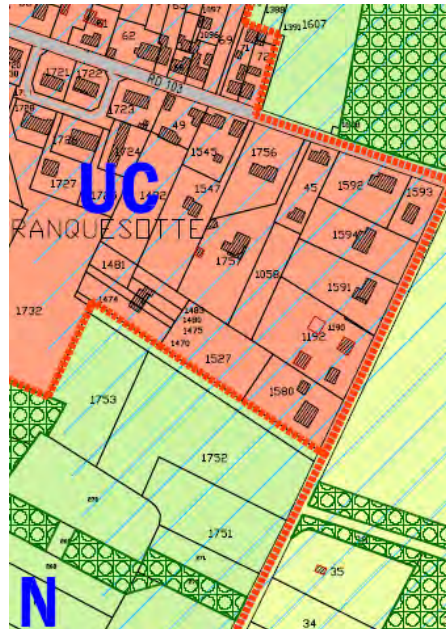
Séquences 3 et 4 : la gestion en zone N et Np



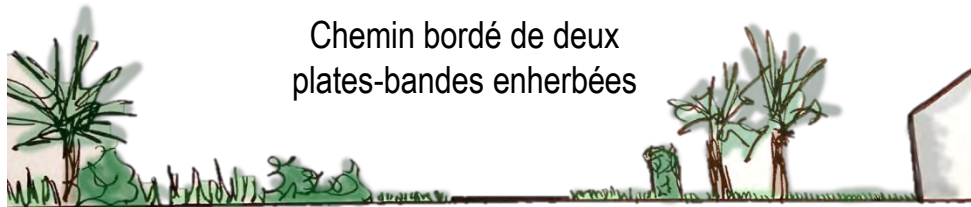
Chemin de la séquence 3



Chemin de la séquence 4



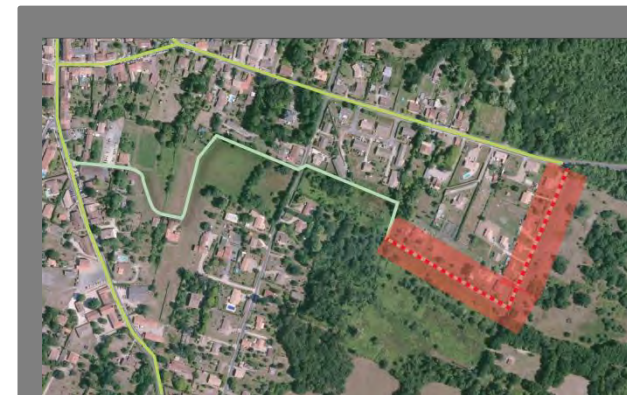
- ✓ Chemins existants, bas-côtés permettant le croisement des voitures et des piétons/cyclistes
- ✓ Zones N ou Np : protection déjà mise en place
- ✓ Pas de rupture nette entre les zones N et Np et les parcelles urbanisées : haies vives



Chemin bordé de deux
plates-bandes enherbées

Prairies entrecoupées de feuillus,
d'arbustes, de plantes persistantes, etc.

Haie vive : continuité du
végétal dans l'espace privé



Quel rôle des acteurs concernés ?

- ✓ Sensibilisation des élus locaux de Saint-Vivien, afin de réviser le zonage de la commune, puis de les convaincre de la plus-value territoriale que représenterait ce projet
- ✓ Formation des personnes en charge de la gestion de ces espaces (services espaces verts communaux, voire intercommunaux)
- ✓ Intégration des habitants à la gestion de ces espaces (habitants qui semblent déjà avoir une certaine sensibilité en ce sens : haies vives)



Le projet de gestion écologique dans sa globalité



- ✓ Accessibilité sécurisée et agréable des maisons au droit de la route de Jau, au cours Pierre Lassalle
- ✓ Mutation de parcelles aujourd'hui sans vocation vers une fonction économique, financière et foncière
- ✓ Gestion écologique, différenciée et extensive de ces espaces